

Communauté de Communes du Sud-Revermont

◆
COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
N°3-21 DU MERCREDI 25 mai 2016 A 20H30

L'an deux mille seize, le vingt-cinq mai à 20h30

Étaient présents : AMET Jean-Denis, DEMAIMAY Stéphane, BLANCHON Daniel, FRANCHI Jean (1 pouvoir de Sandrine BOUGAUD), BAU Patrice, FAVIER Lucette, GALLEZ Christian, BROISSIAT Bernard, BRETIN Christian, COLONAZET Nathalie, POLY Bernard, BARBIER Jean-Claude, PICARD Jean-Marc, MARIOTTE Raymond, GUITON Paul, NICOD Michel, FATON Valérie, FATON Bénédicte, PERNIN Mickaël, BUCHOT Christian, ROUTHIER René, MAZIER Jacques, GUYOT Marcel, BOUTTER Jean-Pierre, MOINE Gérald, MOREY Emmanuel, BOZON Fabienne (1 pouvoir de Jean-Paul GAULIER), FOURNIER Fernand, MONNET Brigitte, DAVID Martine.

Étaient absents excusés : BOUGAUD Sandrine, PETIT-MAIRE Jean-Pierre, GAULIER Jean-Paul, POILLOTTE Alain,

Étaient absents : PIDOUX Valérie, BLANC Pierre,

Membres en exercice : 35

Présents à la séance à 20h30 : 30

Nombre de pouvoir: 2

Date de la convocation : 20 mai 2016

Date d'affichage de la convocation et envoi à la presse : 20 mai 2016

Le Président souhaite la bienvenue à ce 23^{ème} conseil communautaire de la 3^{ème} mandature.

Compte-rendu de la dernière séance approuvé à la majorité.

Jean-Claude BARBIER s'abstient car son intervention n'est pas assez explicite. Brigitte MONNET s'abstient également.

Puis on aborde l'ordre du jour.

Affaires générales, tourisme, Aire viti-culturelle : Rapporteur Gérald MOINE

- **Fusion des communautés de communes SUD REVERMONT et PAYS DE SAINT AMOUR : projet de périmètre :**

- **Projet de périmètre :** par courrier en date du 2 mai 2016 le préfet nous a fait parvenir (CC et communes) l'arrêté fixant le projet de périmètre de la communauté de communes du Sud Revermont et du Pays de Saint Amour. La communauté de communes doit émettre un avis d'ici le 15 juillet 2016 (à défaut son avis est réputé favorable). Délibération proposée lors du prochain conseil communautaire.

L'arrêté préfectoral de fusion sera prononcé après accord de la *moitié au moins des conseils municipaux des conseils intéressés, représentant la moitié au moins de la population totale de celles-ci.*

- **Nom et siège de la CC fusionnée :** Par ailleurs l'arrêté de fusion du préfet (pris au plus tard le 31/12/2016) qui valide le projet de périmètre, doit également fixer le **nom** et le **siège** de la nouvelle CC.

Les communes doivent se prononcer sur ces deux points.

Conditions de majorité : *2/3 au moins des conseils municipaux représentant plus de la moitié de la population totale, ou par la moitié au moins des conseils municipaux représentant les 2/3 de la population.*

Précision : les services de la préfecture précisent que les paramètres « nom » et « siège » peuvent être transmis en dehors du délai du 15 juillet 2016, et séparément des délibérations sur le projet de périmètre. Il faut simplement les informer de nos délais.

- **Recomposition du conseil communautaire :** les communes peuvent délibérer dès à présents et jusqu'au 15/12/2016 pour organiser la répartition

des sièges de la nouvelle CC avec un accord local. Sinon application du droit commun par le préfet.

Condition de majorité : accord des 2/3 au moins de conseils municipaux représentant plus de la moitié de la population ou de la moitié des conseils municipaux représentant plus des 2/3 de la population.

Données de la préfecture :

Code commune (facultatif)	Nom de la commune	Population municipale	Répartition de droit commun (au titre des II à V du L. 5211-6-1)	Ajustement pour l'accord local (au titre uniquement des II à IV du L. 5211-6-1)
1	SAINT AMOUR	2362	10	Oui
2	COUSANCE	1282	5	Oui
3	BEAUFORT	1071	4	Oui
4	LES TROIS CHATEAUX	605	2	Oui
5	CUISIA	396	1	Oui
6	VINCELLES	387	1	Oui
7	DIGNA	362	1	Oui
8	BALANOD	352	1	Oui
9	SAINTE AGNES	351	1	Oui
10	MAYNAL	348	1	Oui
11	VERCIA	314	1	Oui
12	AUGEA	299	1	Oui
13	VAL D'EPY	295	1	Oui
14	AUGISEY	215	1	Non
15	ORBAGNA	214	1	Non
16	GIZIA	201	1	Non
17	GRUSSE	186	1	Non
18	ROTALIER	172	1	Non
19	LOISIA	165	1	Non
20	SAINTE JEAN D'ETREUX	159	1	Non
21	CHEVREAUX	136	1	Non
22	VERIA	134	1	Non
23	GRAYE ET CHARNAY	131	1	Non
24	ROSAY	126	1	Non
25	MONTAGNA LE RECONDUIT	121	1	Non
26	LA BALME D'EPY	67	1	Non
27	MALLEREY	65	1	Non
28	BONNAUD	51	1	Non
29	THOISSIA	38	1	Non
29 communes		10 605 hab	46 sièges	

Accord local : 25 %

Sièges distribués : 46

Maximum de sièges : 52

Potentiel de sièges à distribuer : 6

Rappel : actuellement dans le Sud Revermont il y a 1 siège tous les 200 habitants

Une discussion est ouverte avec la CC du Pays de Saint Amour pour ces deux points. Nous vous en donnerons l'avancement lors du prochain conseil communautaire. Les exécutifs des deux CC se sont rencontrés dernièrement et ont programmé d'autres

réunions. Il est nécessaire de préparer un état des lieux et également d'étudier si un consensus est possible sur les points énoncés dans le courrier de la préfecture.

Un autre point à aborder dans le cadre des fusions : la compétence assainissement qui devient obligatoire en 2020 mais que la CCPSA détient déjà. Peut-être faut-il réfléchir à prendre la compétence anticipée sur notre territoire.

La CCPSA a la compétence assainissement en totalité. Si la compétence est étendue au territoire de la CC fusionnée, il faudra tenir compte du fait que notre territoire comprend un syndicat qui ne sera pas dissout (car il intervient sur plusieurs communautés de communes).

Serait transféré le réseau communal seulement sur le secteur du syndicat, et la compétence totale pour les autres. Le SPANC resterait sur le syndicat. Mais la loi NOTRe ne prévoit plus le fractionnement du SPANC et du réseau collectif...à étudier.

Brigitte MONNET demande un calendrier d'action d'ici la fin de l'année 2016 en cours d'élaboration.

- Statistiques de fréquentations et de ventes de la caborde :

		Du 1 ^{er} janvier au 24 mai 2015	Du 1 ^{er} janvier au 24 mai 2016	variation
Visiteurs	Rez-de-chaussée	251	22	
	Etages	1202	1828	
		1453	1850	27.32%
Recettes	Entrées	787.00 €	635.00 €	
	Cartes de dégustation	383.00 €	483.00 €	
	Entrées + cartes	344.00 €	260.00 €	
	Abonnement	496.20 €	1 180.00 €	
	Boutique	2 029.30 €	3 224.57 €	
	Consommation et restauration sur place	1 974.20 €	788.30 €	
		6 013.70 €	6 570.87 €	9.27%

A noter qu'en 2016 nous sommes passés en entrées gratuites

Affaires scolaires, périscolaires et extrascolaires : Rapporteur Jacques MAZIER

- Organisation des accueils de loisirs été 2016 :

L'été 2016 de vos accueils de loisirs Beaufort et Cousance
 Communauté de Communes Sud Revermont
 10 gde rue 39190 Beaufort
 Tél : 03 84 48 96 67
 Email : coordonatrice@cc-sud-revermont.fr

Du 6 au juillet 2016
 - Accueil à Cousance
 - Thème : lire
 - Accueil à Beaufort : les matins de 7h30 à 8h30 et soir à 18h30 pour les transports.

Du 11 au 15 juillet 2016
 - Ouverture des accueils de Beaufort et Cousance
 - Thème : des jeux olympiques

Du 18 au 22 juillet 2016
 - Accueil à Cousance
 - Thème : jeux épiques
 - Accueil à Beaufort : les matins de 7h30 à 8h30 et soir à 18h30 pour les transports.

Du 25 au 29 juillet 2016
 - Accueil à Beaufort
 - Thème : Magie et Cirque
 - Accueil à Cousance : les matins de 7h30 à 8h30 et soir à 18h30 pour les transports.

Du 1^{er} au 5 août 2016
 - Accueil à Beaufort
 - Thème : Nature et environnement
 - Accueil à Beaufort : les matins de 7h30 à 8h30 et soir à 18h30 pour les transports.

Du 28 au 31 août 2016
 - Clôture des accueils Beaufort et Cousance
 - Thème : lire

Tout au long de l'été : ouverture de Dédic ados Réunion d'organisation les 13 et 27 mai 2016 à 19h à la Communauté de Communes Futur 6^{ème} accepté.

Un transport sera assuré pour les familles en difficulté.

Le conseil communautaire à l'unanimité autorise le Président à organiser l'accueil des enfants de cette manière

Le conseil communautaire à l'unanimité autorise le Président à recruter le personnel nécessaire à l'encadrement

- **Camps d'été des accueils de loisirs : 4 séjours pour 65 places**



- Initiation au camp pour les 6-8 ans – 4 jours : 80 €
- Camp aquatique : 8-12 ans – 5 jours : 190 €
- Camp itinérant : 7-12 ans – 5 jours : 190 €
- Camp ados - 4 jours : 90 € : prix attractif avec une seule activité prévue, les ados organisent des animations dans le but de financer eux-mêmes leurs activités

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité les tarifs proposés.

Affaires économiques : Rapporteur Christian BRETIN

- **Salon d'automne des professionnels du territoire :**

Historique du projet :

- 2015 / 2016 : plus de 30 visites chez les professionnels du territoire, font apparaître de réelles potentialités qui méritent d'être connues par un grand public à travers un salon ou un forum.
- Décision en bureau hebdomadaire Président/Vice-Présidents, d'étudier la faisabilité d'un forum ou d'un salon.
- Jeudi 31 mars : commission économie où ce projet a été évoqué (avec d'autres dossiers)
- Mercredi 13 avril : conseil communautaire : présentation succincte de ce thème à l'ensemble des délégués communautaires.
- Visite par le Vice-Président chargé de l'économie, du salon du Revermont à Salins le 17 avril, et pré-décision d'appliquer ce principe sur notre territoire.
- Mercredi 4 Mai : réunion en mairie de COUSANCE avec les organisateurs du salon du Revermont.
- Mardi 10 Mai : commission économie dont l'objet unique est la mise en place d'un salon ou forum : avis favorable des membres de la commission sur la création de ce dernier.

- Mercredi 18 Mai : commission économie avec audition des dirigeants de la structure de communication intitulée MY Production. Objectif : faire part à nos interlocuteurs des souhaits des membres de la commission et analyser leur proposition.

Synthèse des propositions

Durée : du vendredi soir au dimanche soir

Où : Le gymnase de COUSANCE car le plus grand espace couvert du territoire et adaptable à des manifestations non sportives (jazz/BD).

Superficie utilisable : RDC 900 m² et 1^{er} étage 125 m².

Quand : Vendredi 4, Samedi 5 et Dimanche 6 Novembre

Les dates ci-dessus ne font pas apparaître de manifestations régionales similaires pouvant être concurrentes.

Quelle organisation : La commission a émis un avis favorable afin que MY Production gère en totalité le projet du lancement jusqu'à la livraison en collaboration constante avec notre Communauté de Communes.

- ✓ Commercialisation des stands,
- ✓ Organisation complète du projet,
- ✓ Communication,
- ✓ Gestion des exposants.
- ✓ Installation et désinstallation globale

Quel est le coût de cette organisation : MY Production s'engage totalement sur ce projet en l'organisant sous toutes ses formes, notre Communauté de Communes devient partenaire et initiateur n°1. **Coût : 5 000 €**

Quels exposants et combien : prioritairement les professionnels de la Communauté de Communes avec une extension vers des professionnels issus de notre bassin de vie ou très proche du notre : Cuiseaux et Saint Amour.

➤ Combien : entre 45 et 50.

Quel nom pour cet évènement :

SALON D'AUTOMNE DU SUD-REVERMONT.

Les grands pôles exposés

La vie de l'entreprise : Création, gestion, communication, financement, assurances, conseils...

L'habitat : Immobilier, Décoration, Rénovation, éco-énergies...

Tourisme et loisirs : Gîtes, office de tourisme, Caborde...

Agriculture : Ferme, Association Caba, vente directe, AMAP, vignoble...

Réinsertion pro : Pôle emploi, Pôle d'accueil, équipe verte...

Gastronomie : Coopératives fromagères, restauration, entreprises agro-alimentaire... (Bolard, Vivant...)

Beauté et bien-être : Coiffure, esthétique...

Services à la personne : MAM, Service de la vie quotidienne, ADMR, EHPAD...

Chambres consulaires : CCI,...

Horaires d'ouverture au public « entrée gratuite » :

Samedi 5 novembre de 10h à 19h

Dimanche 6 novembre de 10h à 18h

Les temps forts pour les exposants :

- Vendredi 4 novembre à 18h30 inauguration du salon officiel - sur invitation.
- Samedi 5 novembre de 9h à 10h30 : le petit déjeuner des entrepreneurs à l'étage du gymnase- salle 125 m².
- Samedi à partir de 19h30 : Dîner Entrepreneurial salle de la Grenette.

Les temps forts pour le public

- ✓ Samedi 5 et Dimanche 6 à partir de 10 h ouverture non-stop

- ✓ Durant les 2 jours à partir de 11h30 ouverture du restaurant à l'étage salle 125 m2
- ✓ Durant les 2 jours à partir de 15 h différentes démonstrations sur les stands.

Des animations en continu : Mise à disposition d'un animateur mettant en avant les différentes activités.

My Production commercialise des stands pré-équipés :

- ✓ Moquette au sol,
- ✓ Cloison de fond et séparation,
- ✓ Un rail de 3 spots.

D'une superficie au choix de 6 m2 : 230 € HT, 9 m2 : 290 € HT, 12 m2 : 360 € HT, 18 m2 : 450 € HT.

Avec des **prestations complémentaires** de 2 à 4 € HT : nettoyage, mange-debout et 2 chaises hautes, badges exposant supplémentaires.

Forfait d'inscription 30 € HT

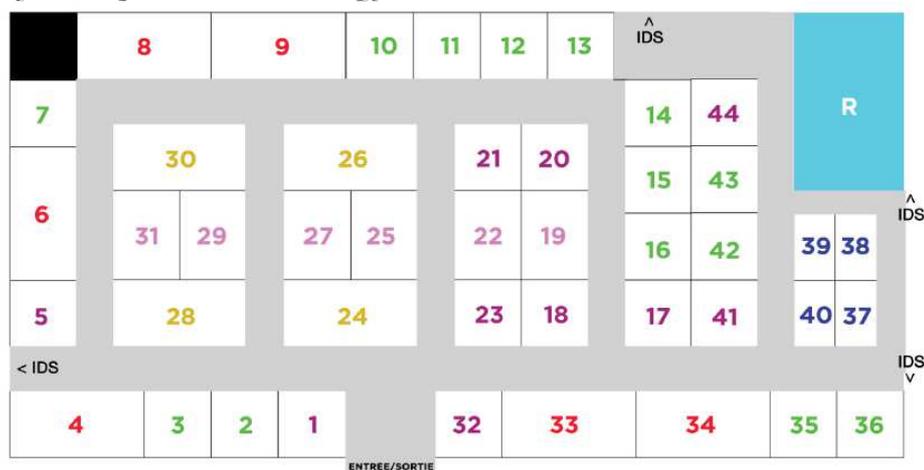
- Traitement du dossier,
- 30 cartons d'invitations pour les clients du professionnel,
- 2 badges exposants,
- Nettoyage des allées,
- Présence dans le dépliant du salon,
- Pack communication : affiches et flyers,

Le règlement peut être effectué en 3 fois sans frais.

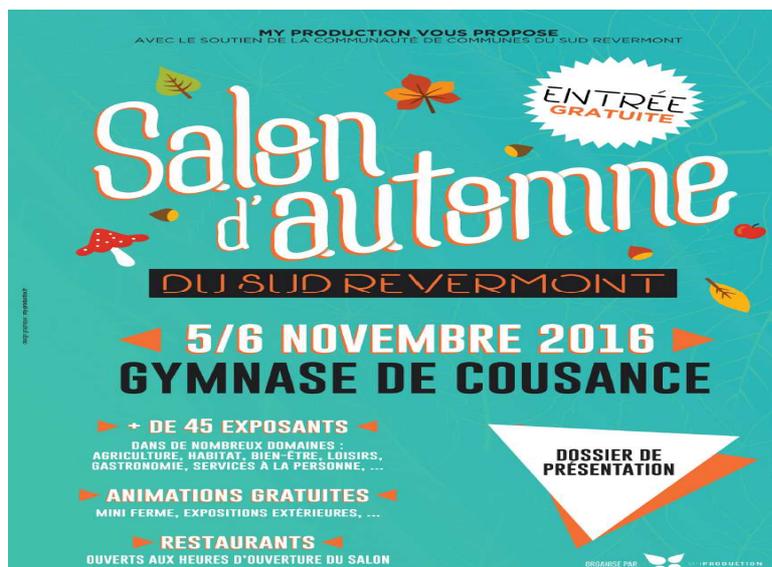
Une campagne de communication locale et impactante.

- Presse : hebdo 39, Le Progrès, La Voix du Jura...
- Radio/Télé : Radio Bresse, Fréquence Plus, FR3, France Bleu...
- Affichage urbain : abri bus vitrine, etc...
- Tractage : secteur Lons le Saunier, Beaufort, Cousance, Cuiseaux, Saint Amour : des milliers de flyers.
- Invitations ciblées

Avant-projet d'implantation dans le gymnase de Cousance



Projet d'affiche, à l'étude (présence plus marquée de la communauté de communes) :



Le conseil communautaire à l'unanimité autorise l'organisation du salon par MY production avec un financement de 5 000 €.

Affaires sociales, associations, habitat et cadre de vie : Rapporteur Valérie FATON

- **Précisions sur les critères de financement des MAM (Maison d'Assistantes Maternelles) :** CR de la commission réunie le 10 mai dernier :

Un projet de MAM sur la commune de Sainte Agnès et la commission rappelle les critères actés en Conseil communautaire afin de financer le projet :

- ✓ 1 seul projet par bourg doté d'un groupe scolaire (ou RPI)
- ✓ déficit de mode de garde avéré sur le secteur concerné et la mise en place d'une MAM ne doit pas nuire au travail des AM en place et l'activité doit venir en complément à l'offre des AM (horaires atypiques, accueil d'enfants handicapés...)
- ✓ Le local doit être communal, prévoir une mise à disposition/transfert des locaux par la commune à la CCSR durant les travaux ainsi que durant l'exercice de l'activité
- ✓ Un montant maximum de 500 € TTC/m2 seront envisagés pour la mise aux normes du local (cf rapport PMI : 120 m2 pour 3 AM, 12 enfants), tenant compte seulement de la surface nécessaire à l'activité.

La commission demande de préciser le 1^{er} critère qui, en l'état actuel, exclut le projet de financement du projet de MAM à Ste AGNES: un seul projet soutenu à proximité de chaque groupe scolaire dans un périmètre d'environ 500m, permettant des conditions de déplacements sécurisés.

Le conseil communautaire à la majorité autorise la modification de ce critère telle que proposée par la commission.

- **Subventions aux associations :** CR de la commission

TIERS	Objet de l'action	DEMANDE EN 2015	VERSE EN 2015	Budget global de l'action	DEMANDE EN 2016	VOTE EN 2016
LES AMIS DE CHEVREUX CHATEL	Animations culturelles et touristiques du château de Chevreux avec début de partenariat actif avec la Caborde et Chatel Accueil pour la mise en place du produit touristique en commun sur les 3 sites	3 500.00	3 500.00	16 102.00	4 000.00	3 500.00 unanimité

ENTENTE SUD REVERMONT	Aide au fonctionnement (déplacement, achat de matériel)	1 000.00	900.00	48 000.00	1 200.00	NON pas dans les conditions CC unanimité
DECOUVERTE DE L'ART	29ème festival des arts du Sud Revermont	3 000.00	1 000.00	7 500.00	2 000.00	1 000.00 unanimité
DE SI DE LA	Fête de la Musique	1 000.00	800.00	6 000.00	1 000.00	800.00 majorité (1 contre)
LIRE VOIR ECOUTER	Festival de la bande dessinée du Jura	2 500.00	2 500.00	18 584.60	2 500.00	2 500.00 unanimité
CABA	Fête du Bio'Vermont : Marché de producteurs Bio, jeux de plein air	1 000.00	500.00	3 440.00	1 000.00	500.00 unanimité
DEFFERT L'ART	Manifestation pour la découverte du patrimoine communal par la mise en place d'un circuit agréementé de concerts, contes et expositions de peintures	500.00	350.00	3 300.00	700.00	400.00 unanimité
ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DE L'ECOLE DE BEAUFORT	Aide à la mise en route de l'association et à l'organisation d'une kermesse le 25 juin 2016	0.00	0.00		500.00	ajourné demande de budget unanimité
CYCLO CLUB SUD REVERMONT	Organisation du test chronométré le 24/09/2016	0.00	250.00	1 400.00	250.00	250.00 unanimité
LES SYGOVIES	50ème anniversaire du groupe folklorique avec organisation d'un festival folklorique à Vercia le 9 juillet 2016	0.00	0.00	3 898.99	1 000.00	1 000.00 unanimité
ITINERAIRES ET DECOUVERTES	Lectures communes sur le thème "Les Contes et légendes de Bourgogne Franche-Comté"	0.00	0.00	3 300.00	600.00	400.00 unanimité
ASSOCIATION DES MARCHEURS DE BEAUFORT	Subvention annuelle		800.00		800.00	800.00 unanimité
LES SAPINS DE BIAN	Achat d'un véhicule adapté aux personnes handicapées					manque d'élément unanimité
MISSION LOCALE (hors budget associations)	Orientation et insertion professionnelle et sociale des jeunes du territoire (subvention sur mission de l'année 2014)	2 835.00	2 835.00		2 835.00	2 835.00 unanimité

Le financement du fonctionnement des associations peut se faire soit par la commune soit par la communauté de commune. Mais pas par les deux conjointement.

Par contre une manifestation peut faire l'objet de financement croisé (dont les communes + la communauté de communes)

- **Lancement du concours photos** : rappel : la commission sociale a présenté son projet de concours photos lors de la séance du conseil communautaire en date du 16 mars dernier. Le groupe de travail de la commission sociale propose :
 - o Thème : paysage et petit patrimoine du Sud Revermont
 - o Ouvert du 1^{er} juin au 23 septembre, pour les habitants du territoire CCSR
 - o Ouvert aux adultes et aux juniors avec 3 prix par catégorie en bon d'achat (de 30 € à 100 €)
 - o Exposition à partir des photographies à la Caborde puis à la CCSR par la suite
 - o Création d'un support de mise en valeur du territoire – ex calendrier

Un règlement sera remis à chaque participant.

Une communication presse, internet, papier est prévue.

La commission donne un avis favorable à cette organisation.

Le conseil communautaire à l'unanimité autorise le lancement du concours photos tel que prévu.

- **Contrat de rivière Seille** : le contrat de rivière actuel se termine en février 2017 sans que nous ayons pu réaliser des travaux. Nous rappelons les difficultés rencontrées par l'EPTB Saône et Doubs qui n'a de nouveau plus de technicien du contrat de rivière et qui n'embauchera plus d'animateur du contrat. A partir du 1^{er} juillet 2016 un nouveau technicien est recruté à l'EPTB. Il aura pour mission d'assurer la mise en place et le suivi des dossiers tel que le nôtre à la demande de l'agence de l'eau. Vraisemblablement il n'y aura pas de nouveau contrat de rivière collectif. En effet les syndicats de rivières ne sont plus intéressés du fait du « désengagement » de l'EPTB et de la nouvelle orientation de la région concernant les travaux à réaliser, qui doivent désormais porter sur le maintien de vie dans les rivières et non plus sur leur entretien.

L'agence de l'eau déplore cette situation et propose :

- de signer un contrat de travaux individuel de 2 à 3 ans maximum, durant cette période transitoire (loi NOTRe/GEMAPI).
- Dans la continuité des actions prioritaires du contrat de rivière
- Sur la base de l'étude hydro morphologique en cours
- Un contrat qui se veut opérationnel : Le bureau d'étude en charge de l'étude hydro morphologique termine les fiches actions sur notre territoire. Elles nous parviendront début juin et nous seront expliquées le 22 juin prochain à l'EPTB.

La commission sera réunie par la suite.

L'agence de l'eau nous demande de nous prononcer sur un accord de principe pour un engagement individuel qui nous permettra d'obtenir des financements de travaux et d'études à hauteur de 80 %.

Les propriétaires de moulin concernés par des travaux seront impliqués pleinement, aucun travaux ne seront faits sans leur autorisation.

Brigitte MONNET ne souhaite pas prendre part au vote sans élément complémentaire sur le devenir de l'EPTB.

Le conseil communautaire autorise à la majorité (2 abstentions) le président à continuer d'avancer dans le partenariat avec l'agence de l'eau.

Questions diverses :

- ***Suppression de la poste à Beaufort*** : Brigitte MONNET demande que le conseil communautaire se positionne sur le maintien de la poste à Beaufort. Jean FRANCHI, Maire de Beaufort n'est pas pressé de mettre en place l'agence postale communale et ne le fera pas tant que des services postaux existeront. D'ailleurs l'agence postale, à créer s'il y a lieu, a vocation à prendre place dans la Maison des Services au Public locale.

Christian BRETIN informe d'une satisfaction du public quant à l'APC, surtout compte-tenu des dysfonctionnements de la poste de Cousance à l'époque.

Brigitte MONNET insiste sur les services de la poste que l'APC ne fournit pas, notamment concernant les services bancaires. Christian BRETIN précise que l'activité bancaire est assurée de manière globale via une tablette mise à disposition (chose qui n'existait pas auparavant), bien entendu ce mode de fonctionnement nécessite un accompagnement du public. Patrice BAU précise qu'il n'est pas question ce soir de corriger les dysfonctionnements de la poste mais d'empêcher sa fermeture. Gérald MOINE précise que la poste est une entreprise privée.

Une motion est proposée demandant le maintien de la poste à Beaufort à la majorité (4 abstentions).

Fin de la séance à 22h30